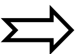


L'aide trimestrielle individuelle : mode d'emploi

Comment ça marche ?

Si je réside en Pays de la Loire
et que je suis salarié;
et que je suis titulaire d'un abonnement **mensuel** ou **annuel** pratiK, pratiK +, Métrocéane ou de travail **d'une valeur supérieure à 90 € par mois** ;
et que j'effectue des trajets en Pays de la Loire ou des Pays de la Loire à destination des régions : Basse-Normandie, Bretagne, Centre ou Poitou-Charentes ;

 je peux bénéficier de l'aide complémentaire régionale à la mobilité professionnelle.

Les pièces à fournir

Pour en bénéficier, je transmets les pièces suivantes à :
Trajet 1 euro Pays de la Loire, CS84625, 44046 Nantes cedex 1

Pièces	Fréquence	Observation
Copie recto verso pièce d'identité	1 fois	
RIB/IBAN	1 fois et en cas de modification	
Justificatif de domicile récent	1 fois par an (pour le trimestre septembre/octobre novembre) et en cas de modification ou renouvellement	
Justificatif employeur (cf. p.4)	1 fois par an (pour le trimestre septembre/octobre novembre) et en cas de modification ou renouvellement	à faire remplir et signer par son employeur (cachet obligatoire)
Demande trimestrielle (cf. p.2 et 3)	1 fois par trimestre	**Attention,** dans un délai de 3 mois après le dernier mois du trimestre concerné, cf. p. 2
Originaux* des coupons mensuels	1 fois par trimestre	
Copie des justificatifs de paiement	1 fois par trimestre	

*si ces derniers doivent être transmis à l'employeur, une copie suffira, avec la mention « original conservé par l'employeur », signée de votre part.

Ce que je reçois

1) Une fois l'ensemble des pièces transmises dans les délais, je reçois un courrier de notification.
Pour chaque abonnement de travail d'une valeur supérieure à 45€ par mois une fois la prime transport déduite (50% du montant de l'abonnement ou plus), la Région rembourse le supplément moins 45 € (soit 1€ par trajet sur la base de 22,5 allers-retours par mois).
Exemple : je paie mon abonnement 131,7 €/mois, dont 65,85€ restent à ma charge une fois la prime transport de l'employeur déduite. Avec l'aide à la mobilité 1€, la Région me rembourse 20,85 € / mois (65,85€ - 45€ = 20,85€).

2) Dans un second temps, je reçois un courrier d'acceptation ainsi qu'un arrêté indiquant le montant de l'aide perçue. Cette aide sera directement versée sur mon compte.



Nous partageons + que du transport





Demande d'aide trimestrielle individuelle

A adresser accompagnée des pièces justificatives nécessaires, à :
Trajet 1 euro Pays de la Loire
CS 84625
44046 Nantes cedex 1

Toutes les mentions sont obligatoires

☐ Première demande ☐ Renouvellement

Votre demande concerne (attention un seul trimestre par demande) :

☐ trimestre « septembre - octobre - novembre » année N : demande à transmettre avant fin février année N+1
☐ trimestre « décembre (N) - janvier - février (N+1) » : demande à transmettre avant fin mai N+1
☐ trimestre « mars - avril - mai » année N : demande à transmettre avant fin août année N
☐ trimestre « juin - juillet - août » année N: demande à transmettre avant fin novembre année N

Identité N° bénéficiaire (cf. courrier d'acceptation des demandes précédentes) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse

N° : Rue/Av/Bd :

Complément d'adresse :

BP/Lieu dit : Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Travail

☐ Secteur privé ☐ Secteur public

Nom de l'employeur (Raison sociale) :

Adresse du lieu de travail :

Code Postal : Ville :



Abonnement

Type d'abonnement :

indiquez si vous disposez d'un abonnement pratiK, pratiK+, Métrocéane ou d'un abonnement de travail SNCF

Montant mensuel : € Montant de la participation mensuelle de l'employeur : €

Lieu de montée (gare ou arrêt) :

Lieu de descente (gare ou arrêt) :

Classe : ☐ 1ère classe ☐ 2ème classe

Renseignements complémentaires (facultatif)

Catégorie socio-professionnelle :

☐ 1. agriculteur, exploitant agricole ☐ 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise

☐ 3. Cadre, profession libérale, intellectuelle ou artistique ☐ 4. Profession intermédiaire, technicien

☐ 5. Employé ☐ 6. Ouvrier ☐ 7. Militaire ☐ 8. Autres (préciser) :

Tranche de revenus mensuels net :

☐ - de 1 000 € ☐ de 1 000 à 1 500 € ☐ de 1 500 à 2 000 €

☐ de 2 000 à 2 500 € ☐ de 2 500 à 3 500 € ☐ plus de 3 500 €

Merci de joindre à chaque demande d'aide trimestrielle (cf. tableau p.1) :

- ☐ les originaux des coupons mensuels ;
- ☐ la copie des justificatifs de paiement (reçus ou relevés de compte).

Et pour toute première demande, une fois par an, ou en cas de changement de situation, fournir (cf. tableau p.1) :

- ☐ copie recto-verso de la pièce d'identité
- ☐ 1 RIB/IBAN ;
- ☐ une photocopie d'un justificatif de domicile récent ;
- ☐ l'attestation annuelle de l'employeur (cf. p.4).

Fait à : **Le :**

Signature du demandeur :



ATTESTATION ANNUELLE DE L'EMPLOYEUR

A joindre impérativement à la première demande, en cas de modification, renouvellement, ou à minima, une fois par an pour le trimestre septembre-octobre-novembre

Toutes les mentions sont obligatoires

Raison sociale employeur :

Adresse
N° : Rue/Av/Bd :

Complément d'adresse :

BP/Lieu dit : Code Postal :

Ville :

Certifie employer Nom : Prénom :

Domicilié à :

Lieu de travail :

Type d'abonnement :
indiquez s'il s'agit d'un abonnement pratiK, pratiK+, Métrocéane ou d'un abonnement de travail SNCF

Montant mensuel de l'abonnement : €

Montants mensuels des frais de transport versés au salarié pour cet abonnement : €
Soit % du coût de l'abonnement

Fait à : **Le :**

Signature et cachet de l'employeur (obligatoire) :